



## Expérimentation Macron à Marseille : Blanquer persiste et signe

Les annonces de l'expérimentation Macron-Blanquer à Marseille (\*) suscitent le rejet chez les collègues. Plus de 100 écoles de Marseille ont ainsi refusé de rentrer dans ce dispositif qui explose le cadre de l'Ecole républicaine.

Conscients que cette expérimentation serait amenée à être généralisée, les personnels, partout en France, prennent position dans les écoles, dans les réunions d'information syndicale, pour l'abandon de l'expérimentation Macron et de la proposition de loi Rilhac. Ils soutiennent les écoles marseillaises qui refusent ce dispositif.

C'est dans cette situation que le maire de Marseille a déclaré ces derniers jours dans les médias locaux : « Ça ne sera fera pas », « Je pense que c'est une mauvaise idée. Je le lui ai dit », « Je pense que cette idée est oubliée ».

La FNEC FP-FO s'est alors immédiatement adressée au ministre Blanquer pour lui demander confirmation de l'abandon de l'expérimentation Macron.

Mais le ministre persiste et signe. Il indique dans la presse : « Le maire de Marseille est sorti de ses compétences. C'est l'Education nationale, jusqu'à nouvel ordre, qui gère ces questions-là. Et donc, ce qu'il a dit n'est pas exact. Vous savez, en général, quand le président de la République dit quelque chose, nous le faisons derrière. »

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille soutient que le projet n'est pas abandonné et que les directeurs feront partie, au même titre que les IEN, des commissions chargées de recruter les enseignants dans ces écoles.

Ainsi, malgré des déclarations contradictoires qui témoignent sans doute d'une certaine fébrilité, cette expérimentation visant à bouleverser le fonctionnement de l'Ecole publique et à liquider le statut des personnels, est confirmée.

Plus que jamais, le SNUDI-FO réaffirme les termes de l'appel du bureau national adopté le 22 octobre : « le BN du SNUDI-FO considère que l'heure est à l'organisation de réunions de personnels, à la multiplication des motions d'école, à la préparation d'assemblées générales avec des délégués d'école, de secteurs, pour établir et réaffirmer les revendications, en premier lieu l'abandon de la loi Rilhac et de l'expérimentation Macron, et décider des initiatives pour les faire aboutir. Les élaborations de motions dans les réunions syndicales, de motions d'école sont autant de points d'appui pour construire le rapport de force, si possible intersyndical. La question de la grève, de la grève pour gagner, est posée. »

Montreuil, le 12 novembre 2021

(\*) Pour rappel : le président Macron a annoncé début septembre à Marseille la mise en place d'un dispositif dans 50 écoles marseillaises, où les directeurs pourraient recruter les autres enseignants de l'école, où les fonctionnements et les rythmes scolaires des écoles pourraient être adaptés en lien avec les acteurs extrascolaires. Dans les Bouches du Rhône, les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action et SUD Education revendiquent l'abandon de cette expérimentation, revendication exprimée lors du rassemblement organisé par les fédérations FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'action et SUD Education lors du retour du président Macron à Marseille le 16 octobre et dans la grève interprofessionnelle le 5 octobre dans le cadre de l'appel des Unions Départementales FO, CGT, FSU et Solidaires.